

RESOLUTION 7 - COMPLEMENT D'INFORMATION

A) Plan d'attribution d'actions de performance au dirigeant mandataire social

Complément aux informations fournies au chapitre 2.4.2.3 du Document de Référence de Natixis

Détail des conditions de performance définies en référence au niveau de Return On Tangible Equity de Natixis visé dans le plan stratégique New Frontier

Le critère de performance retenu est le Return On Tangible Equity de Natixis à fin 2017 « ROTE », apprécié comme suit:

- Si le ROTE de Natixis est \geq à 11,5%, alors 100% des actions attribuées seront acquises,
- Si le ROTE de Natixis est \geq à 10% et $<$ 11,5%, alors 80% des actions attribuées seront acquises,
- Si le ROTE de Natixis est $<$ à 10%, aucune action ne sera livrée, sauf si le Total Shareholder Return (TSR) de Natixis sur les 4 ans est supérieur ou égal à la médiane sur 4 ans des TSR des banques composant l'indice « Euro Stoxx Banks », auquel cas seulement 50% des actions attribuées seront acquises.

B) Détail de la rémunération versée au directeur général au cours de l'exercice 2014

Complément aux informations fournies au chapitre 2.4.2.4 du Document de Référence de Natixis 2014 - Tableau n°2

La rémunération versée à Laurent Mignon en 2014 se décompose d'une part en 804 138 euros de rémunération fixe et avantages annexes, et 1 233 624 euros de rémunération variable, dont les éléments sont détaillés ci-dessous. La condition de performance applicable à la partie différée des rémunérations variables attribuées à Laurent Mignon est que le résultat net d'exploitation de Natixis soit strictement positif. Cette condition étant atteinte pour l'exercice 2014, les tranches afférentes aux trois exercices antérieurs ont été versées au bénéficiaire. La différence entre les montants attribués et les montants effectivement versés est liée : pour la partie numéraire à la capitalisation au taux Euribor, et pour la partie indexée sur le titre Natixis, à l'évolution du cours de l'action.

	Partie numéraire du variable 2013 versée en mars 2014	Partie en équivalent titre du variable 2013	Partie numéraire différée du variable 2010	Partie en équivalent titre différée du variable 2010	Partie numéraire différée du variable 2011	Partie en équivalent titre différée du variable 2011	Partie numéraire différée du variable 2012	Partie en équivalent titre différée du variable 2012	TOTAL
Versé en 2014 :	171 674,00 €	213 427,19 €	146 705,64 €	219 344,57 €	72 361,89 €	184 180,71 €	72 581,59 €	153 348,40 €	1 233 624 €
Attribué (montant initial) :	171 674,00 €	171 674,00 €	141 000,00 €	141 000,00 €	70 797,00 €	70 796,00 €	72 174,00 €	72 174,00 €	911 289 €